



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 septembre 2019
Français
Original : anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

À sa 7488^e séance, tenue le 20 juillet 2015 au titre de l'examen de la question intitulée « Non-prolifération », le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2231 \(2015\)](#).

Au paragraphe 4 de cette résolution, le Conseil de sécurité a prié le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique de le tenir régulièrement informé du respect, par la République islamique d'Iran, des engagements qu'elle avait pris en vertu du Plan d'action global commun et de lui faire à tout moment rapport sur n'importe quel problème ayant une incidence directe sur le respect de ces engagements.

Le Président distribue donc ci-joint le rapport du Directeur général en date du 8 septembre 2019 (voir annexe).



Annexe

**Lettre datée du 10 septembre 2019, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Directeur général par intérim
de l'Agence internationale de l'énergie atomique**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport remis au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de sa pièce jointe à l'attention de tous les membres du Conseil de sécurité.

Le Directeur général par intérim
(*Signé*) Cornel **Feruta**

Pièce jointe

[Original : anglais, arabe, chinois,
espagnol, français et russe]

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU*

Rapport du Directeur général par intérim

1. Le présent rapport du Directeur général par intérim adressé au Conseil des gouverneurs et parallèlement au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité) traite de la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités de recherche-développement liées aux centrifugeuses. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis le précédent rapport trimestriel du Directeur général¹.

Activités de recherche-développement liées aux centrifugeuses

2. Le 5 septembre 2019, S. E. M. Hassan Rouhani, président de l'Iran, a déclaré que tous les engagements en matière de recherche-développement au titre du PAGC seraient abandonnés le vendredi suivant².

3. Le 7 septembre 2019, l'Iran a informé l'Agence qu'il comptait installer et tester avec de l'uranium naturel de nouvelles centrifugeuses avancées à l'installation pilote d'enrichissement de combustible (IPEC) de Natanz. Le même jour, l'Agence a vérifié que les centrifugeuses ci-après avaient été installées ou étaient en cours d'installation à l'IPEC³ : 22 IR-4, une IR-5, 30 IR-6 et trois IR-6s⁴. Toutes les centrifugeuses installées avaient été préparées pour être testées avec de l'UF₆, mais aucune d'elles ne l'était les 7 et 8 septembre 2019.

4. Dans une lettre à l'Agence en date du 8 septembre 2019, l'Iran a informé celle-ci qu'il réinstallerait la tuyauterie de deux lignes de recherche-développement (n^{os} 4 et 5) pour y accueillir une cascade de 164 centrifugeuses IR-4 et une cascade de 164 centrifugeuses IR-2m⁵. L'Iran a également informé l'Agence qu'il modifierait les raccordements de tête de manière à recueillir séparément le produit et les résidus aux cascades de quatre lignes de recherche-développement (n^{os} 2, 3, 4 et 5) de l'IPEC⁶. Le 8 septembre 2019, l'Agence a vérifié que l'Iran avait modifié les raccordements de tête des lignes de recherche-développement 2 et 3. Le même jour, elle a vérifié que l'Iran avait commencé à préparer la réinstallation de la tuyauterie des lignes de recherche-développement 4 et 5.

* Le présent rapport a été communiqué au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique sous la cote GOV/2019/10.

¹ Document GOV/2019/32.

² Voir <http://president.ir/en/111155>.

³ PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 35 à 38.

⁴ Aucune centrifugeuse IR-8 n'était installée à l'IPEC les 7 et 8 septembre 2019.

⁵ PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 33 et 34.

⁶ PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 32 et 42.